



Achat terrain dit viabilisé qui ne l'est pas vraiment

Par **vsanchez**, le **06/06/2011** à **19:33**

Bonjour,

J'ai acheté un terrain en division parcellaire. Ce terrain avait déjà été divisé en 2003. Sur le terrain que j'ai acheté il y avait un mobilhome qui était alimenté en eau, électricité, France Telecom, etc. Nous avons donc décidé d'acheter une des deux parcelles et de payer 10 000 € de plus pour conserver les viabilités.

Or à ce jour, ERDF m'indique que le compteur existant est un compteur chantier, qu'il est en limite de l'ancienne propriété et qu'il faut donc créer un compteur et un offret (comme si rien existait).

Quel recours ai-je contre l'agence immobilière qui m'a vendu un terrain viabilisé ? Peut-on considérer qu'il n'est effectivement pas viabilisé ? Je ne trouve nulle part la définition juridique d'un terrain viabilisé... Je suis désespéré.

Merci d'avance pour votre aide.

Cdt.